

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 19 avril 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

La directrice générale par intérim, Mme Vicky Bussière, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-04-207

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Stéphane Béland, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis avec l'ajout des sujets suivants :

- Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement et Accélération - chemin Saint-Roch et rang Sud;
- Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement - réhabilitation de chaussée – chemin du Golf.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-208

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2021

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 12 avril 2021 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-209

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 14 avril 2021,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 1er au 14 avril 2021 totalisant 601 080,62 \$ et apparaissant à la liste en date du 14 avril 2021 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-210

Liste des transferts budgétaires de plus de 25 000 \$

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 14 avril 2021 soumis par Mme Vicky Bussière, directrice du Service des finances et trésorière, relativement à la liste des transferts budgétaires de plus de 25 000 \$ pour le premier trimestre de 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil approuve ces transferts budgétaires, et ce, conformément à l'article 9.4 du Règlement no 2458 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir » de la Ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-211

Octroi de contrat - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Maisonneuve, entre le boulevard des Érables et le boulevard Cournoyer

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 12 avril 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Maisonneuve, entre le boulevard des Érables et le boulevard Cournoyer,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 1 290 228,75 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Maisonneuve, entre le boulevard des Érables et le boulevard Cournoyer, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc. (région Mauricie/Centre-du-Québec), pour la somme de 1 251 502,31 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202103-26, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2453 pour une somme de 1 000 000 \$, au net, à même le règlement d'emprunt no 2449 pour une somme de 118 932,46 \$, au net, et à même le règlement d'emprunt no 2453 pour une somme de 23 855,95 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-212

Autorisation d'une provision - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Maisonneuve, entre le boulevard des Érables et le boulevard Cournoyer

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021, a adopté la résolution no 2021-04-211 afin d'accorder un contrat pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Maisonneuve, entre le boulevard des Érables et le boulevard Cournoyer, à Sintra inc. (région Mauricie/Centre-du-Québec), pour la somme de 1 251 502,31 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QU'une provision de 125 150,23 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 1 376 652,54 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2449 pour une somme de 11 893,25 \$, au net, et à même le règlement d'emprunt no 2453 pour une somme de 102 385,59 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-213

Octroi de contrat - travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc par gainage structural sur le boulevard Fiset, entre le rang Sainte-Thérèse et la rue Capcour

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 26 mars 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc par gainage structural à être exécutés sur le boulevard Fiset, entre le rang Sainte-Thérèse et la rue Capcour,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 995 338,58 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Stéphane Béland :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc par gainage structural à être exécutés sur le boulevard Fiset, entre le rang Sainte-Thérèse et la rue Capcour, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services Environnementaux inc., pour la somme de 1 048 337,93 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202102-23, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2453 pour une somme de 957 272,27 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-214

Autorisation d'une provision - travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc par gainage structural sur le boulevard Fiset, entre le rang Sainte-Thérèse et la rue Capcour

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 19 avril 2021, a adopté la résolution no 2021-04-213 afin d'accorder un contrat pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite d'aqueduc par gainage structural à être exécutés sur le boulevard Fiset, entre le rang Sainte-Thérèse et la rue Capcour, à

Sanexen Services Environnementaux inc., pour la somme de 1 048 337,93 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QU'une provision de 104 833,79 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 1 153 171,73 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2453 pour une somme de 95 727,22 \$, au net.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-215

Participation financière de la Ville - prolongement des services d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc sur la rue de la Savane

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 29 mars 2021 soumis par M. Charles Guertin, ing., directeur du Service de la planification et du développement urbain, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise le prolongement des services d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc sur la rue de la Savane vers l'est sur une distance de plus ou moins 12 mètres dans l'emprise actuelle de la rue de la Savane jusqu'à la limite du lot 4 802 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu,

QUE le conseil autorise la participation financière de la Ville de Sorel-Tracy pour un montant de 20 000 \$, taxes non comprises,

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-216

Confirmation d'appui au Groupe Gib inc. afin de le soutenir dans l'organisation et la réalisation d'événements sur le territoire de la ville

CONSIDÉRANT les représentations faites devant le conseil réuni le 6 avril 2021 par les représentants du Groupe Gib inc. et les documents déposés par son président, M. Jean-Pierre Groulx,

CONSIDÉRANT que Groupe Gib inc. demande à la Ville une assistance financière et un support technique pour des événements qu'il entend tenir sur le territoire de la ville,

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du conseil qu'il soit déployé, pour les citoyens de la ville et pour la population régionale, de l'animation rassembleuse et pérenne, au centre-ville et ailleurs sur son territoire,

CONSIDÉRANT l'avènement des Régates de Sorel-Tracy comme événement régional d'envergure,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy souhaite soutenir le Groupe Gib inc. et assurer la continuité de ces événements régionaux d'envergure initiés par celui-ci,

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite qu'un protocole d'entente, à être élaboré en collégialité, intervienne entre le Groupe Gib inc. et la Ville de Sorel-Tracy,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Pélouin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil accorde au Groupe Gib inc., pour l'année 2021, une assistance financière de 225 000 \$, déboursée en un seul versement, et un support technique d'une valeur maximale de 75 000 \$, afin d'encourager et soutenir les 4 événements prévus en 2021 et organisés par le Groupe Gib inc.,

QUE le conseil accorde au Groupe Gib inc., pour les années 2022 à 2025, une assistance financière de 300 000 \$ annuellement, déboursée en 3 versements égaux à chaque mois de janvier, mars et juin, et un support technique d'une valeur maximale de 150 000 \$, afin d'encourager et soutenir les événements prévus et organisés par le Groupe Gib inc. durant cette période,

QUE le Groupe Gib inc. s'engage à :

- Transmettre, à la trésorière de la Ville, des prévisions budgétaires ventilées pour chacun des événements, ainsi que des états financiers et du rapport annuel du Groupe Gib inc., et ce, au plus tard le 30 avril 2021;
- Transmettre, à l'administration municipale, un document montrant la ventilation des montants afférents aux services sollicités par le Groupe Gib inc. pour les différents événements prévus pour les années 2021 et subséquemment pour les autres années couvertes par l'entente à intervenir,

QUE l'aide financière pour l'année 2021 soit financée à même l'excédent accumulé non affecté pour un montant de 50 000 \$, et à même le budget de fonctionnement de 2021 pour un montant de 175 000 \$,

QUE le tout soit conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre les parties d'ici le 15 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-217

Commandite à l'École secondaire Fernand-Lefebvre - Galas Méritas « Coups de Cœur 2020-2021 »

CONSIDÉRANT que l'École secondaire Fernand-Lefebvre organisera, vers la fin du mois de mai 2021, quatre Galas Méritas « Coups de cœur » afin de récompenser les élèves pour leurs résultats obtenus,

CONSIDÉRANT la lettre datée du 1er mars 2021 transmise par M. Yannick Laferté, technicien en loisir, demandant à la Ville de Sorel-Tracy une commandite pour ces galas,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil accorde une commandite de 250 \$ à l'École secondaire Fernand-Lefebvre pour la tenue des Galas Méritas « Coups de cœur 2020-2021 »,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-218

Assistance financière - l'Association des personnes handicapées Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 5 avril 2021 transmise par Mme Carole Martineau, présidente de l'Association des personnes handicapées Sorel-Tracy, demandant à la Ville de Sorel-Tracy une assistance financière dans le cadre de leur 44e campagne annuelle de levée de fonds,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 200 \$ à l'Association des personnes handicapées Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-219

Dépôt du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le conseil reçoive copie du budget révisé 2021 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel daté du 1er avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-220

Nomination du secrétaire-trésorier - Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil entérine la nomination de M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, au poste de secrétaire-trésorier de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-221

Adoption du premier projet de règlement no 2490 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 dans le but d'autoriser l'usage « 6631 Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » dans la zone C-01-369 et d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone A-02-500 »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de modifier le Règlement de zonage no 2222 dans le but d'autoriser l'usage « 6631 Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation » dans la zone C-01-369 et d'autoriser les habitations unifamiliales isolées dans la zone A-02-500,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le premier projet de règlement no 2490 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'un appel de consultation écrite soit tenu du 23 avril au 7 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-222

Autorisation de signature - protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Sorel-Tracy relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 27 janvier 2020 a adopté la résolution no 2020-01-039 afin d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU),

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le maire ou le maire suppléant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-223

Approbation - recommandations du comité de circulation - procès-verbal de la réunion tenue le 24 mars 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de circulation contenues au procès-verbal de sa réunion tenue le 24 mars 2021,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les recommandations mentionnées pour les rendre effectives,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise :

- L'installation de 2 panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Angers à l'intersection de la rue Martin;
- L'installation d'un panneau « Vitesse maximale de 40 km/h » après l'intersection de la rue Monseigneur-Sanschagrïn en direction sud, sur le poteau existant indiquant la piste cyclable;
- L'implantation d'une zone « Défense de stationner de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi », sur le côté nord de la rue Augusta à l'intersection de la rue du Prince, sur une distance de 12 mètres vers l'ouest à partir du lampadaire no 6054;
- L'installation de panneaux indiquant « Stationnement 120 minutes lundi au vendredi 9 h à 18 h » de l'immeuble du 60 à 70, rue George, jusqu'à l'autre zone de « Stationnement 120 minutes » à l'est;
- L'implantation d'un stationnement sur rue réservé pour personnes à mobilité réduite face au 158, rue Augusta.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-224

Demande de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 201, avenue de l'Hôtel-Dieu

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété située au 201, avenue de l'Hôtel-Dieu,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la marge avant et la marge latérale sur rue du bâtiment principal à 1,5 m au lieu de 2,5 m, de réduire la largeur de la bande gazonnée ou autrement paysagée du côté de la rue Chevalier à 1,6 m au lieu de 2 m et de réduire la distance entre deux conteneurs à déchets ou à matières recyclables et la ligne latérale droite à 1 m au lieu de 1,5 m,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un bâtiment commercial comprenant une clinique médicale, une compagnie d'assurances et des espaces à bureaux,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures et de plans d'implantation et d'intégration architecturale,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 1er avril 2021 quant à la demande de dérogations mineures,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE la marge avant et la marge latérale sur rue soient réduites à 1,5 m au lieu de 2,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la largeur de la bande de gazonnée ou autrement paysagée à être aménagée du côté de la rue Chevalier soit réduite à 1,6 m au lieu de 2 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre deux conteneurs à déchets ou à matières recyclables et la ligne latérale droite soit réduite à 1 m au lieu de 1,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale soit acceptée telle que déposée conditionnellement à ce que le revêtement du toit soit de couleur blanche et que les équipements de ventilation soient dissimulés de la voie publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-225

Demande de dérogation mineure – 64, rue Sainte-Hélène

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 64, rue Sainte-Hélène,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la marge avant du bâtiment principal à 5,90 m au lieu de 6 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 1er avril 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que la marge avant du bâtiment principal soit réduite à 5,90 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-226

Demande de dérogation mineure et de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 450, boulevard Poliquin

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure et de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété située au 450, boulevard Poliquin,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'augmenter la superficie totale des enseignes d'un établissement commercial donnant sur le stationnement commun d'un centre commercial à 19,73 m² au lieu de 10 m²,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'installation d'une troisième enseigne à plat affichant l'établissement commercial « Tigre Géant »,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 de refuser les demandes de dérogation mineure et de plans d'implantation et d'intégration architecturale,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 1er avril 2021 quant à la demande de dérogation mineure,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Patrick Péloquin, que les demandes de dérogation mineure et de plans d'implantation et d'intégration architecturale soient refusées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-227

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 1292, rue des Bourgeois

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage privé détaché dont la superficie serait de 73,58 m² au lieu de 56 m² et dont la hauteur des murs serait de 3,66 m au lieu de 3 m pour la propriété située au 1292, rue des Bourgeois,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-228

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 103, boulevard Fiset

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'installation d'une enseigne à plat sur la façade du bâtiment principal situé au 103, boulevard Fiset,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le projet déposé a déjà fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 23 février 2021 au cours de laquelle le comité recommandait au conseil municipal de refuser la demande,

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié afin que l'enseigne s'intègre plus harmonieusement à la façade du bâtiment principal,

CONSIDÉRANT que le demandeur affirme que le haut de l'enseigne sera aligné avec le haut de la fenêtre située à sa gauche mais que cela n'apparaît pas au photomontage soumis,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de s'assurer que le haut de l'enseigne soit aligné avec le haut de la fenêtre située à sa gauche,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que le haut de l'enseigne soit aligné avec le haut de la fenêtre située à sa gauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-229

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 150, rue Gendron

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage privé détaché dont la hauteur des murs serait de 3,15 m au lieu de 3 m, la hauteur de la porte serait de 2,75 m au lieu de 2.5 m et la pente du toit serait de 6/12 au lieu de 4/12 pour la propriété située au 150, rue Gendron,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le projet déposé a déjà fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 23 février 2021 au cours de laquelle le comité recommandait au conseil municipal de refuser la demande,

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié afin de répondre à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés au règlement no 2226, à l'exception du critère énonçant que l'utilisation d'une porte de garage fenestrée est favorisée,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que la porte de garage soit fenestrée,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé conditionnellement à ce que la porte de garage soit fenestrée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-230

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 8746, rue des Muguets

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages pour la propriété située au 8746, rue des Muguets,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le projet déposé a déjà fait l'objet d'une étude par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2021 au cours de laquelle le comité recommandait au conseil municipal de refuser la demande,

CONSIDÉRANT que le projet a été modifié afin de répondre à l'ensemble des critères d'évaluation énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-231

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 8750, rue des Muguets

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage pour la propriété située au 8750, rue des Muguets,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-232

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 8782, rue des Muguets

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage pour la propriété située au 8782, rue des Muguets,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-233

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 25-29, rue du Roi

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant l'exécution de travaux de peinture sur la façade et le mur latéral du bâtiment principal situé au 25-29, rue du Roi, donnant sur la rue Augusta,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 7 avril 2021 d'accepter le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que ce projet soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-234

Proclamation - Semaine nationale de la santé mentale 2021

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se tiendra du 3 au 9 mai 2021,

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous,

CONSIDÉRANT que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie,

CONSIDÉRANT que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec,

CONSIDÉRANT que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier,

CONSIDÉRANT que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale,

CONSIDÉRANT la lettre du 8 avril 2021 transmise à cet effet par l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021, la Semaine de la santé mentale dans la ville de Sorel-Tracy et invite tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à « Parler pour vrai » et à partager la trousse d'outils de la campagne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-235

Pétition demandant le maintien du stationnement sur rue face au 8405, chemin Saint-Roch - piste cyclable du chemin Saint-Roch, entre le boulevard des Érables et le 9000, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT une pétition déposée au bureau du greffier, le 29 mars 2021, demandant le maintien du stationnement sur rue face au 8405, chemin Saint-Roch, malgré l'implantation d'une piste cyclable unidirectionnelle dans ce secteur, entre le boulevard Cournoyer et le 9000, chemin Saint-Roch,

CONSIDÉRANT que cette demande vise à demander le rétablissement du partage de la voie publique vélo-auto dans ce secteur et permettre ainsi le stationnement sur rue,

CONSIDÉRANT une correspondance reçue au bureau du greffier, le 16 avril 2021, demandant au conseil de statuer officiellement par résolution au dépôt de cette pétition,

CONSIDÉRANT une correspondance transmise à la demanderesse par le greffier, le 13 avril 2021, l'informant que la Ville entendait maintenir la piste cyclable unidirectionnelle sur le chemin Saint-Roch, implantée entre le boulevard des Érables et le 9000, chemin Saint-Roch et que, parallèlement, procéder à la

demande d'aide financière afin d'implanter une piste cyclable bidirectionnelle protégée pour ce secteur,

CONSIDÉRANT qu'il appert que l'implantation d'une piste cyclable unidirectionnelle dans ce secteur cause préjudice aux citoyens qui y résident et aux citoyens qui y exploitent un commerce,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil reçoive copie de la pétition déposée au bureau du greffier le 29 mars 2021,

QUE la portion de la piste cyclable entre le boulevard des Érables et le 9000, chemin Saint-Roch conserve le statut de voie publique partagée vélo-auto jusqu'à ce que soient réalisés des travaux implantant une piste cyclable bidirectionnelle protégée dans ce secteur.

Faute d'appuyeur, la résolution n'est pas mise aux voix, ni adoptée par les conseillers présents.

2021-04-236

Adoption du Règlement no 2489 « Concernant une modification du Règlement no 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin d'ajouter tout agent de la paix à titre d'autorité compétente et de fixer une amende pour toute personne mineure qui commet une infraction »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2489 lors de la séance extraordinaire du 12 avril 2021 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le Règlement no 2489 « Concernant une modification du Règlement no 2380 « Concernant la sécurité, la paix, l'ordre et les nuisances » afin d'ajouter tout agent de la paix à titre d'autorité compétente et de fixer une amende pour toute personne mineure qui commet une infraction » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-237

Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement et Accélération - chemin Saint-Roch et rang Sud

CONSIDÉRANT que l'administration municipale de la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance et s'est engagée à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL),

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur les lettres d'annonce du ministre des Transports du Québec sont admissibles à une aide financière,

CONSIDÉRANT que les travaux admissibles pour ce programme ont été réalisés :

- Du 31 août 2020 au 18 décembre 2020 pour le chemin Saint-Roch.
- Du 30 septembre 2020 au 18 décembre 2020 pour le rang Sud,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy transmettra au ministère des Transports du Québec les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-04-238

Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement - réhabilitation de chaussée – chemin du Golf

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL),

CONSIDÉRANT les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec,

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux,

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la Ville, M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Les membres du conseil prennent connaissance des questions reçues via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca

Période d'information aux citoyens Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire